



**Banque des Etats de l'Afrique Centrale
(BEAC)**

Rapport de Contrôle

de la Salle des Marchés

Exercice clos le 31 décembre 2011



RAPPORT DE CONTROLE DE LA SALLE DES MARCHES

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Au Conseil d'Administration

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des activités de la Salle des Marchés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les faiblesses constatées dans l'organisation et le fonctionnement de la Salle des Marchés, ainsi que nos principales recommandations, seront détaillées dans le rapport de contrôle interne.

De nos contrôles, il résulte les principales observations suivantes :

- La position de change au 31 décembre 2011 est constituée au sens strict de la situation des avoirs en devises placés auprès des contreparties (dépôts monétaires et opérations sur titres) et en comptes espèces et titres auprès des correspondants, ainsi que de la valorisation du stock d'or. Au 31 décembre 2011, cette position s'élève à FCFA 1 489 milliards contre FCFA 1 527 milliards à fin 2010.
- Le tableau de variation du portefeuille d'investissement en valeur nominale se présente comme suit au 31 décembre 2011 (en millions d'Euro) :

	31.12.2010	Acquisition	Sortie	31.12.2011
Titres d'investissement	1 775	400	175	2 000

- Le portefeuille d'investissement (Held to maturity) détenu par la Banque au 31 décembre 2011 est composé des titres suivants :
 - titres français 36% ;
 - titres allemands 25% ;
 - titres espagnols 21% ;
 - titres portugais 7,5% ;
 - titres belges 5% ;
 - titres supranationaux 5,5%.
- Pour l'essentiel, le risque de défaut émetteur concerne le Portugal dont le rating a été dégradé en catégorie spéculative *BB-*. L'exposition sur le Portugal est de 150 millions d'Euro en valeur nominale répartie en deux échéances : le 15 juin 2012 pour 125 millions d'Euro et le 23 septembre 2013 pour 25 millions d'Euro. Cette appréciation s'inscrit dans le contexte particulier de la crise des Finances publiques de certains pays de la zone Euro.
- Le portefeuille d'investissement n'est pas valorisé au *mark-to-market* et n'enregistre pas de perte latente.
- Relativement à l'impact de la crise des dettes souveraines de la zone euro, la Banque par le biais du Comité de Stratégies et conformément aux dispositions statutaires, afin de minimiser les risques de la salle des marchés, avait décidé :
 - de n'effectuer aucune prise de position sur le portefeuille de Trading jusqu'à l'implémentation complète de la gestion benchmarkée ;

- de fixer le rating minimal pour tout nouveau placement dont l'échéance résiduelle est au maximum à 3 mois à *AA-/AAA* et pour tout placement dont l'échéance résiduelle est au maximum égale à 1 semaine à *A-/A+* ;
 - de fixer des limites d'engagement par contrepartie ;
 - de reconduire la suspension de certaines banques du fait de leur surexposition au risque souverain des pays périphériques (RBS, Natixis, UBS, Danske Bank, Crédit Agricole, Santander, Barclays, BNP et Société Générale, etc.) ;
 - de suspendre les nouvelles prises de positions sur les titres des pays périphériques de la zone euro ou GIIPS (Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne), y compris la Belgique.
- La réserve de réévaluation constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement a été amortie à hauteur de FCFA 3 419 millions au titre de l'exercice 2011.
 - Les charges et les produits générés par la Salle des Marchés ont été retracés dans la comptabilité générale et ont permis de dégager un résultat comptable net (hors intérêts sur compte spécial de nivellement) de FCFA 34 382 millions au 31 décembre 2011 contre FCFA 19 394 millions au 31 décembre 2010.
 - Le stock d'Or est resté inchangé à 178 395,3290 onces au 31 décembre 2011 et sa valeur de marché s'élève à FCFA 138,24 milliards contre FCFA 123,60 milliards au 31 décembre 2010.
 - Le placement de l'Or géré par la Salle des Marchés a généré au cours de l'exercice 2011, des produits de FCFA 7,5 millions contre FCFA 18 millions en 2010. Ceux-ci ont été directement imputés dans le résultat de la Banque.
 - Dans le cadre de la gestion déléguée, la Salle de Marchés a cédé le 30 décembre 2011 les parts acquises dans le pool d'investissement BISIP en février 2010 (soit 859 109 parts au prix d'achat unitaire de 116,399665 Euro). Cette cession a permis à la Banque de réaliser une plus-value de FCFA 2,5 milliards (Euro 3,82 millions).

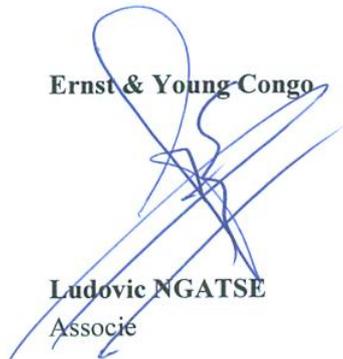
Yaoundé, le 16 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Afrique Centrale


René LIBONG
Associé

Ernst & Young Congo


Ludovic NGATSE
Associé